



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compiègne le 14 octobre 2025

## La SCSNE et l'OPPBTP s'unissent pour renforcer la culture sécurité sur les chantiers du Canal Seine-Nord Europe grâce au Passeport Prévention Canal

*Dans le cadre des chantiers du Canal Seine-Nord Europe (CSNE), la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) déploie, en partenariat avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), un dispositif innovant : le Passeport Prévention Canal. Ce nouvel outil de sensibilisation, mis en place depuis 2024, vise à renforcer la culture prévention sur l'ensemble des chantiers en impliquant tous les acteurs : collaborateurs de la SCSNE, entreprises prestataires, sous-traitants, intérimaires... A ce jour, déjà plus de 400 personnes ont reçu cette sensibilisation. C'est un outil qui s'inscrit pleinement dans la politique de prévention du Conseil de surveillance de la SCSNE et qui permet de partager les valeurs portées où la sécurité au quotidien est une priorité.*

### Un outil de sensibilisation concret, agile et obligatoire

Le Passeport Prévention Canal vient en complément des formations et sensibilisations que les entreprises proposent à leurs salariés. Il permet de :

- + Vérifier et améliorer la **connaissance des risques principaux** liés aux chantiers du Canal Seine-Nord Europe,
- + Diffuser les **mesures élémentaires de prévention** à mettre en œuvre,
- + Fédérer autour d'un **langage commun de la sécurité**, en favorisant les échanges et les bonnes pratiques.

De nombreux thèmes y sont abordés, comme le risque noyade, le risque heurt engin-piéton, la prévention dédiés aux compagnons intérimaires, pyrotechnie... Conçu pour s'adapter aux réalités du terrain (phases d'activités, corps d'état, évolutions du chantier), ce dispositif s'intègre également dans les objectifs du Plan Régional Santé Travail Hauts-de-France n°4 ([PRST4](#)), porté l'Etat et par les institutions de la prévention.

La SCSNE s'engage à proposer ces sensibilisations à tous ses prestataires, dès le démarrage de chaque chantier. Elles sont rendues obligatoires par les documents contractuels associés aux marchés. Chaque entreprise doit garantir la disponibilité de ses équipes pour au moins une demi-journée par an.

### Une session en 3 temps, animée par l'OPPBTP

Chaque session de sensibilisation, d'une durée de 2 heures, est animée par un collaborateur de l'OPPBTP et se déroule en 3 étapes :

1. Un quiz de 20 questions pour évaluer les connaissances initiales à l'aide d'un outil numérique interactif,
2. Une correction collective favorisant les échanges et l'appropriation des bonnes pratiques,
3. Un second passage du quizz pour mesurer la progression.

Les résultats, permettent d'identifier les points de vigilance et d'ajuster les actions de prévention. L'obtention du passeport se matérialise enfin par un autocollant apposé sur la carte BTP, et une attestation remise à chaque participant.

*« La sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur le Canal Seine-Nord Europe est notre priorité, avec tous les partenaires de la SCSNE. C'est pourquoi ce passeport prévention Canal est pour nous un outil fort pour accompagner cette culture prévention pour tous. » - Jérôme Dezobry, Président du Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE)*

*« Au quotidien sur un chantier aussi ambitieux et complexe que celui du Canal Seine Nord Europe, il est difficile de faire coïncider la prévention avec exigence technique, impératif de délai et aléas. Partager une compréhension commune des risques et surtout des mesures prévues pour s'en prémunir, individuellement et collectivement, est fondamental. Pragmatique et adapté à toutes les populations salariées, le Passeport Prévention Canal contribue à développer entre toutes les Parties du projet et tous les personnels sur le chantier, un langage et une culture commune. Il est le fruit d'une ambition affirmée et incarnée de la SCSNE, celle de voir toutes et tous en sécurité sur ses chantiers, et d'une expertise, celle de l'OPPBTP aux côtés des entreprises du BTP et de tous les acteurs de la filière construction. » - Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP*

## La Politique de prévention du Canal, incarnation de la volonté de la SCSNE en matière de sécurité

Délibérée par le Conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), la **Politique de Prévention du Canal décline en 25 actions opérationnelles** les principes de sécurité du Canal. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur, les recommandations et les bonnes pratiques du secteur, tout en intégrant des exigences spécifiques adaptées aux typologies de risques propres aux différents travaux.

C'est parmi les actions issues de cette Politique que figure la **sensibilisation de tous les acteurs du chantier**, grâce au Passeport Prévention Canal, un dispositif central dans l'acculturation des compagnons. Cette sensibilisation a également été **intégrée par la Région Hauts-de-France dans son offre de formation professionnelle continue**, notamment à destination des publics en parcours de réinsertion, une première en France à ce jour.

La mise en place du passeport accompagne les nombreuses actions quotidiennes des équipes de la SCSNE et de ses partenaires. Cela passe par tout d'abord par une **forte présence sur les chantiers**, mais aussi par des **réunions de sécurité tous les 3 mois avec le CISSCT**, réunissant les représentants de chaque entreprise intervenante (chefs d'entreprise et salariés désignés), les organismes de prévention et les agences d'intérim. La surveillance des chantiers s'appuie également sur un dispositif rigoureux **d'audits et de visites régulières** (en 2024, il y a eu 165 visites sur chantier, en 2025 déjà à plus de 150 visites).

Une **sensibilisation spécifique aux risques pyrotechniques** est également prévue pour les personnels manipulant la terre, afin d'appréhender le risque et connaître les protocoles à suivre en cas de découverte d'engins pyrotechniques.

Des actions mutuelles sont également mises en place avec l'OPPBTP, comme la **signature de la charte Chantier Franchement Sûr** signée le 19 novembre 2024, engageant la SCSNE à prendre en compte la prévention des risques professionnels dès la conception des ouvrages par la maîtrise d'ouvrage. Avec ses partenaires, la SCSNE s'engage ainsi à coopérer pour soutenir des actions visant à promouvoir une culture de la sécurité. Dans le cadre de son partenariat avec l'OPPBTP, la SCSNE met également à **disposition ses chantiers pour tester des dispositifs innovants** en matière de sécurité, comme cela a été le cas pour le dispositif Stop Collision en septembre 2025.

### Pour plus d'informations :

- [Politique de prévention de la SCSNE](#)
- [Schéma directeur de la Prévention de la SCSNE](#)
- [PRST4](#)
- [Charte Chantier Franchement sûr](#)
- [Test du dispositif Stop Collision en septembre 2025](#)

### Contacts presse :

**SCSNE** : Aurélia POLETTI, Responsable communication presse - [aurelia.poletti@scsne.fr](mailto:aurelia.poletti@scsne.fr) - 06.83.83.56.59

**OPPBTP** : Solange Delpech, Responsable communication - [solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr) - 01 46 09 26 76

### A propos de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1er avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. [www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr) ou nos réseaux [LinkedIn](#) / [YouTube](#)

### À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques. L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles. Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès.

### Partenaires financiers



Cofinancé par  
l'Union européenne



SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE



[www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)